

# Tribunaux de Police du Lot

## L'Officier du Ministère Public

Cahors, le 11 août 2015

O.M.P. Figeac

AFM 73 1 14	
Contravention	du 20/12/2013

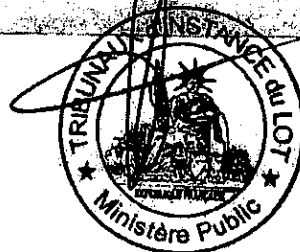
Maître,

En réponse à votre réclamation au sujet d'une amende forfaitaire majorée, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après étude du dossier, j'ai décidé de ne pas donner suite aux poursuites exercées à l'encontre de M . Par conséquent, je demande l'annulation de ce titre et la restitution des points sur son permis de conduire.

Veillez agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Officier du Ministère Public

Maître Xavier MORIN  
Avocat au Barreau de Paris  
6, rue René Bazin  
75016 PARIS



« Hôtel de Police -1 rue Pierre Mendès-France - B.P. 257 - 46005 CAHORS Cédex  
☎05.65.23.17.26